

Règlements du concours

« Votre Palais Maison »

1. DATE :

Le concours débute le mardi 22 septembre 2009 et se termine le lundi 30 novembre 2009 à 18h00. Le tirage du grand prix sera fait le lundi 7 décembre 2009 à 15 h au Palais Montcalm.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

2.1. Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec, âgés de 18 ans et plus;

2.2. Les employés de la Société du Palais Montcalm, Rotac Électronique, de même que le personnel du Palais Montcalm, ainsi que toutes les personnes avec qui ils sont domiciliés, ne sont pas admissibles à ce concours.

3. DESCRIPTION DES PRIX :

Premier prix :

Un ensemble audio de marque « **Rotel** » d'une valeur de 3 800 \$ offert par Rotac Électronique.

- Lecteur CD, RCD1520 = 1 150 \$
- Amplificateur intégré, RA1520 = 1 150 \$
- Enceintes B&W 684 = 1 300 \$
- Filages = 200 \$
- (Installation en sus)

Deuxième prix :

Un abonnement « Carnet Mélomane » pour la saison hiver-printemps 2010 du Palais Montcalm. Cet abonnement est composé de 10 billets passeport et il est d'une valeur de 325\$

4. PROCÉDURES :

4.1. Aucun achat requis. Pour participer, il suffit de remplir le formulaire de participation en ligne sur le site Internet du Palais Montcalm au www.palaismontcalm.ca et de répondre correctement à la question suivante : Nommez le nom des nouvelles formules d'abonnement du Palais Montcalm? Il est également possible d'obtenir un coupon de participation à la billetterie du Palais Montcalm au 995, place D'Youville, Québec (Québec) G1R 3P1.

4.2. Un bulletin de participation par personne, par semaine.

4.3. Le tirage aura lieu le lundi 7 décembre à 15 h au Palais Montcalm, 995, place d'Youville, Québec (Québec) G1R 3P1.

4.4. Le tirage sera fait par un représentant de la Société du Palais Montcalm.

5. Le prix n'est ni modifiable ou échangeable pour sa valeur monétaire et doit être accepté tel quel.

6. La Société du Palais Montcalm communiquera avec le gagnant par téléphone.

7. Le gagnant devra réclamer son prix dans les 30 jours suivants le tirage.

8. La Société du Palais Montcalm et Rotac Électronique se réservent le droit de publier le nom et/ou la photo du gagnant dans les journaux ou d'annoncer le nom du gagnant par une station de télévision ou radiophonique de la région ou sur son site Internet.

9. Les droits de tenue de ce concours publicitaire ont été payés à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.

10. Dans ce document, le genre masculin comprend aussi le genre féminin.